



Grille de sélection des Teckels

➔ Validée par le Comité de la SCC le : 6 février 2018 et applicable au 1^{er} juillet 2018

EXC : Excellent
SPE : Spéciale de race
CHPT : Championnat de France
TC : Test de comportement défini par le club

NE : Nationale d'élevage
RE : Régionale d'élevage
TAN : Test d'Apt. Nat. défini par le club

Sp : Menée à voix sur lièvres
SpK : Menée à voix sur lièvres lâchés
Vp : Epreuve multiple sur terre

BhFK : Terrier artificiel sur renard
KSchlH : Epreuve à l'artificiel sur lapin
ADN : Identification génétique

Le sigle /j signifie que le chien a réussi l'épreuve en jeune.

1/6	2/6	3/6	4/6	5/6	6/6
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
• Confirmé	• Confirmé	• Sujet Coté 2/6	• Sujet Coté 2/6	Sujet confirmé	Sujet Recommandé 4/6
	+	+	Indemne de Cataracte et d'Atrophie Progressive de la Rétine (APR) (examen inférieur à 2 ans ou ERG), plus fiche dentaire, plus identification génétique (ADN), plus pedigree complet puis ajouter les critères suivants :	+	+
	généalogie comportant 5/7 EXC lignée paternelle et 5/7 EXC lignée maternelle ou 5/7 TAN lignée paternelle et 5/7 TAN lignée maternelle	1 EXC en SPE ou NE ou RE ou CHPT	Pour les Standards poil dur	Compatibilité génétique avec ses descendants	Compatibilité génétique avec ses descendants
	+	+	Pour les Standards et Nains	+	+
	Identification génétique	TAN	1 EXC en NE	Indemne de Cataracte et d'APR (examen inférieur à 2 ans ou ERG)	Pour les Standards et Nains
	+	OU	+	+	Mâle
	1 EXC en expo ou jugé EXC par un expert-confirmateur	• Sujet Coté 2/6	1 EXC en SPE ou RE ou NE une autre année ou CHPT	Pour les Standards et Nains	Avoir produit 6 sujets dont 3 cotés 4/6 et 3 Exc en NE issus de 3 lices (minimum)
	Le panachage beauté travail n'est pas admis	+	+ Sp ou Sp/j ou SpK ou SpK/j ou Vp ou Vp/j, en France ou en Allemagne	Mâle	Femelle
		+	+ BhFK en France (dont un 2 ^e prix dans l'une des 2 épreuves)	Avoir produit 6 sujets dont 3 cotés 4/6 et 3 Exc en NE issus de 3 lices (minimum)	Avoir produit 4 sujets dont 2 cotés 4/6 et 2 Exc en NE issus de 2 portées différentes
		+	Pour les Autres variétés 3 possibilités :	Femelle	Pour les Kaninchens
		2 Exc en SPE ou NE ou RE ou CHPT sous 2 juges différents	1^{re} possibilité	Avoir produit 4 sujets dont 2 cotés 4/6 et 2 Exc en NE issus de 2 portées différentes	Mâle
		+	EXC en NE	Pour les Kaninchens	Avoir produit 4 sujets dont 2 cotés 4/6 et 2 Exc en NE issus de 2 lices (minimum)
		+	2 EXC dont 1 en SPE, RE, CHPT ou NE une autre année (le tout sous 2 juges différents)	Mâle	Femelle
		+	+	Avoir produit 4 sujets dont 2 cotés 4/6 et 2 Exc en NE issus de 2 lices (minimum)	Avoir produit 3 sujets dont 2 cotés 4/6 et 1 Exc en NE issus de 2 portées différentes
		+	fermé au coup de feu	Femelle	
		+	2^e possibilité		
		+	EXC en NE		
		+	1 EXC en SPE, RE, CHPT ou NE une autre année (le tout sous 2 juges différents)		
		+	+		
		+	test de comportement		
		+	3^e possibilité		
		+	EXC en NE		
		+	+		
		+	1 autre EXC (le tout sous 2 juges différents)		
		+	+		
		+	sigle de travail au choix : Sp/J, Sp, Sp/K/J, Sp/K, Vp, Vp/J en France ou en Allemagne, BhFK en France.		
		+	<small>*pour les kaninchens le BhFK peut être remplacé par le KSchlH</small>		

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données de la SCC. Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.